

## Première transition scolaire 2021-2022

### Informations sur l'inscription à l'éducation préscolaire

#### Inscriptions pour l'année scolaire 2021/2022

Du 13 au 29 janvier 2021

#### Trouver les informations générales :

- [Procédure d'inscription](#) pour les écoles du Centre de services scolaire de Montréal
- [Trouver son école de quartier](#)

#### Trouver les documents nécessaires pour l'inscription :

- Le [formulaire d'inscription en ligne](#)
- Deux [preuves d'adresse](#) :
  - Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution
  - Relevé d'emploi
  - Relevé de compte bancaire au Québec
  - Permis de conduire du Québec
  - Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec
  - Compte de taxe scolaire ou municipale
  - Acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire
  - Preuve d'assurance d'habitation
  - Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise
  - Relevé de carte de crédit
  - Avis de cotisation de Revenu Québec
- Une [preuve d'identité pour les enfants nés au Canada](#) :
  - Acte de naissance de l'enfant (grand format incluant les noms et prénoms des parents)
  - Certificat de changement de nom (émis par le ministère de la Justice du Québec)
  - Certificat du jugement d'adoption (émis par le tribunal de la jeunesse)
  - Confirmation d'un jugement d'adoption (émis par le tribunal de la jeunesse)
  - Ordonnance de placement (si le lieu et la date de naissance de l'enfant n'apparaissent pas sur le document, il faut fournir un document complémentaire où ces données apparaissent)
  - Certificat de statut d'Indien
  - Lettre attestant l'identité de l'élève et signée par la direction du centre d'accueil pour l'élève en centre d'accueil
- Une [preuve d'identité pour les enfants nés à l'extérieur du Canada](#).

Lors d'une première inscription, une **preuve d'identité de l'enfant ET du parent** devront être présentées.

- Acte de naissance (incluant les noms et prénoms des parents) avec la traduction officielle en français
- Acte de naissance avec la traduction officielle en français
- Carte ou confirmation de résidence permanente
- Certificat de jugement d'adoption
- Confirmation de jugement d'adoption